

qui devraient pourvoir, en même temps, à une réorganisation territoriale plus convenable et plus rationnelle que celle consacrée par les traités de 1815, et aux compensations que le partage de la Turquie rendrait nécessaires afin de maintenir un juste équilibre dans le monde politique.

Voici quelques indications à ce sujet (1) :

La Russie obtiendrait donc de pouvoir s'emparer de Constantinople et d'une partie de l'empire ottoman, de telle sorte que, par suite de quelques compensations nécessaires, les limites nouvelles seraient définitivement ainsi fixées :

A l'ouest, la rive droite du Niemen jusqu'à Grodno ; les limites actuelles du gouvernement de Grodno, du Niemen au Bug ; la rive droite du Bug jusqu'aux frontières de la Galicie, qu'elles suivraient, dans la direction méridionale, jusqu'au Pruth ; la rive gauche du Pruth jusqu'à la mer Noire ; le pays compris entre la rive droite de ce fleuve et l'extrémité septentrionale du golfe de Bourgas restant acquis à l'Autriche.

Au sud-ouest, le revers septentrional des Balkans depuis la partie qui touche au golfe de Bourgas jusqu'à la hauteur de Pristina ; et de ce point le revers oriental de la chaîne du Pinde jusqu'au golfe de Volo.

Enfin, au sud-est et à la suite des limites actuelles formées par le Caucase, le revers le plus septentrional de la chaîne du Taurus, comprenant partie de l'Arménie, du Sivas et de l'Anatolie.

Ces limites nouvelles donneraient à la Russie plus, sans doute, qu'elle n'ose espérer. Elle devrait donc être par cette raison même d'autant plus facile à consentir aux compensations utiles qu'on exigerait d'elle.

Voici quelles devraient être ces compensations :

(1) On comprendra que ces indications sont données *ad exemplum*. Je n'ai pas la présomptuense idée de diviser le monde avec la pointe de ma plume ; mais j'ai cru pouvoir, sans m'exposer au blâme, suivre l'exemple donné par une grande partie des écrivains qui ont traité la question d'Orient.